



Currie

Demande relative à une propriété

3830, promenade Quesnay Wood S.-O, Calgary (Alberta)



Le site situé dans le périmètre du projet Currie de la Société immobilière du Canada devrait accueillir un immeuble de six étages comprenant environ 99 logements, dont au moins 30 % devraient être des logements abordables. D'une superficie de **0,4 hectare (0,9 acre)**, le site est déjà zoné et prêt à être aménagé. Les espaces verts, les parcs, les transports en commun, les écoles et les restaurants seront facilement accessibles à pied. Les aménagements futurs comprendront de nouveaux espaces commerciaux et de vente au détail, également accessibles à pied.

Le quartier de Currie, une collectivité à part entière conçue à partir d'un plan directeur, possède une riche histoire militaire remontant au milieu des années 1930. Le projet est situé sur l'ancien site de la base des Forces canadiennes de Calgary, connue sous le nom de caserne Currie. Le quartier en cours de réaménagement depuis 2008 regorge de monuments militaires qui reflètent son histoire et vise à favoriser la durabilité en intégrant des éléments tels que des pistes cyclables, une belle infrastructure de gestion des eaux pluviales, des parcs et des espaces verts, des entreprises locales, et une conception générale favorable aux transports en commun. Les aires d'agrément existantes à proximité comprennent les Military Museums, des écoles, des centres de loisirs, des parcs régionaux et des centres commerciaux. Une fois achevé, le site comptera plus de 5 000 unités de logement.

Abordabilité : au moins 30 % (minimum établi par l'ITF) des logements devront avoir un loyer ne dépassant pas 80 % du loyer médian du marché établi par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans la ville de Calgary.

Accessibilité : 20 % de toutes les unités doivent respecter, voire dépasser les normes d'accessibilité énoncées dans le Guide du demandeur, et l'ensemble du projet – y compris les parties communes et les unités d'habitation – doit intégrer l'accessibilité universelle dans sa conception.

Efficacité énergétique : comme indiqué dans le Guide du demandeur, le projet doit permettre d'améliorer le rendement énergétique, ce qui sera démontré par la modélisation d'une diminution de la consommation d'énergie ou des émissions de gaz à effet de serre, ou les deux.

Pour en apprendre davantage sur Currie et sur la manière de présenter une demande, [veuillez consulter la page du projet Currie](#).

www.clc-sic.ca